

République Française
Mairie de Clermont le Fort

RELEVÉ DE DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CLERMONT-LE-FORT DU 17 OCTOBRE 2016

Présents (12) : Nicole AERN, Xavier BELLAMY (1^{er} adjoint), Gérard BOUDON, Jean-Paul CARDALIAGUET, Jean-Jacques CAZALBOU, Geneviève DURAND-SENDRAIL, Bernard FERRARI, Elisabeth GIACHETTO, Christian HUGUES (Maire), Gérald LAGACHERIE, Jean-Pierre LAGUENS et François MARTINEZ.

Personnes excusées ayant donné pouvoir (2) : Leanne PITCHFORD (pouvoir à Gérard BOUDON) et Sandra DELGADO (pouvoir à Nicole AERN).

Personnes absentes (1) : Romain MALPAS.

Secrétaire de séance : Geneviève DURAND-SENDRAIL.

Ouverture de la séance à 20h35.

1/ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 8 septembre 2016

Christian HUGUES demande aux participants s'ils ont des remarques à formuler à la lecture du document.

Concernant l'approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 15 juin 2016 (p.1), Elisabeth GIACHETTO indique que la remarque de Leanne PITCHFORD porte sur le fait que le Maire soit le seul à présenter les données relatives au suivi budgétaire. Répondant à la remarque de Gérard BOUDON qui s'insurge contre l'impossibilité faite aux conseillers municipaux d'opposition d'avoir un accès permanent au détail des dépenses et recettes, Christian HUGUES indique que toutes les réunions de cette commission donnent lieu à une présentation détaillée de la situation budgétaire de la commune et qu'il est apporté, en séance ou dans le prolongement de celles-ci, des réponses aux demandes d'informations détaillées sur certains postes de recettes et de dépenses.

Gérard BOUDON constate que le compte-rendu des échanges relatifs à la dissolution du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la Restauration Scolaire (p.6) ne reflète pas suffisamment l'incohérence de la position du Maire. Celui-ci indique qu'au sein du SIVURS, les communes qui ont manifesté le souhait de continuer à travailler ensemble, se répartissent en deux catégories : celles qui souhaitent que le SIVURS soit maintenu en l'état et celles, comme Clermont-le-Fort, qui entendent la position du Préfet d'intégration au sein du Sicoval, au regard de la similitude des couvertures géographiques des deux structures, mais qui souhaitent que cette évolution soit réalisée dans les meilleures conditions pour toutes les parties prenantes et qui, par conséquent, demandent un report de la dissolution à l'été 2017. Les maires des communes adhérentes au SIVURS se sont mis d'accord pour concilier ces deux positions en sollicitant une rencontre avec le Préfet, à l'appui de la signature d'un document commun, visant à obtenir l'abandon du projet de dissolution et, en cas de refus du Préfet, le report de la mise en œuvre de la décision à l'été prochain.

Après débat, Monsieur le Maire soumet l'approbation du compte-rendu au vote.

Vote : **Pour : 8**

Abstention : 4 (J-P CARDALIAGUET, B. FERRARI, E. GIACHETTO, G. LAGACHERIE)

Contre : 2 (G. BOUDON et L. PITCHFORD)

 Le compte-rendu est adopté

2/ Mise en place de manière expérimentale d'une étude surveillée pour l'école primaire

Christian HUGUES informe l'assemblée qu'une information sur les activités périscolaires programmées entre octobre et décembre 2016 a été distribuée aux parents des élèves clermontois scolarisés sur les établissements du Regroupement Pédagogique Intercommunal. Parmi ces activités, dont la préparation a été assurée en coordination entre les élus, le personnel communal et le personnel enseignant, figure la mise en place à titre expérimental, du 3 novembre au 15 décembre 2016, à l'attention des élèves scolarisés sur Clermont-le-Fort, d'une étude surveillée le jeudi de 16h30 à 17h30.

République Française Mairie de Clermont le Fort

Animée par les enseignantes de l'école, l'étude surveillée vise à aider les enfants à faire leurs devoirs, revoir leurs leçons, répondre à leurs demandes de précisions sur les notions vues en classe et à leur apporter tous les éléments de méthodologie dont ils ont besoin. Il ne s'agit pas d'une heure d'enseignement en plus mais d'une aide individuelle. Sur la période expérimentale, cette activité est gratuite pour les parents, le coût étant pris en charge par le budget communal. Après concertation avec les enseignantes, et information du Rectorat, il a été convenu de fixer le coût pour la commune à hauteur de 20 euros net par heure (une seule enseignante mobilisée par heure d'étude surveillée).

Gérard LAGACHERIE demande si un minimum d'enfants est nécessaire pour que cette activité soit programmée. Christian HUGUES indique qu'aucun nombre plancher d'enfants n'a été fixé et, qu'à ce jour, six enfants ont été inscrits par leurs parents. Bernard FERRARI demande quelles dispositions ont été prises dans l'éventualité où trop d'enfants seraient inscrits. Christian HUGUES lui répond que, dans l'éventualité d'un haut niveau d'inscription, il reviendrait aux enseignantes d'effectuer une sélection des enfants éligibles à l'activité. Gérald LAGACHERIE demande si seuls les élèves clermontois seront bénéficiaires de ce dispositif. Christian HUGUES indique qu'ils en sont en effet les destinataires mais que l'inscription d'enfants d'Aureville pourrait être acceptée au cas par cas. Elisabeth GIACHETTO demande si cette activité sera reconduite et si, dans l'affirmative, il en sera de même de la gratuité. Christian HUGUES lui répond qu'un bilan sera dressé à l'issue de l'expérimentation et que la question de l'éventuelle reconduction sera abordée à cette occasion. François MARTINEZ demande des précisions sur la nature des prestations fournies par les enseignantes. Gérard BOUDON demande quel sera le coût à la charge de la commune sur le budget 2016. Christian HUGUES indique que la période expérimentale couvre sept semaines et que les versements effectués au bénéfice des enseignantes s'élèveront donc à hauteur de 140 euros net. Jean-Pierre LAGUENS considère que cette activité entérine le fait que le service public de l'enseignement n'est pas en capacité, dans les heures qui lui sont attribuées, de transmettre un savoir à tous les enfants. Il ajoute que, s'il convient d'aider ponctuellement les enfants, il n'est pas nécessaire, sur Clermont-le-Fort, d'instaurer de manière permanente une activité d'étude surveillée.

Après débat, Monsieur le Maire soumet la délibération au vote.

Vote : *Pour : 11*

Abstention : 3 (G. BOUDON, J-P LAGUENS, L. PITCHFORD)

Contre : 0

La délibération est adoptée.

3/ Versement d'une prime exceptionnelle pour le personnel communal de l'école primaire

Christian HUGUES rappelle que, dans le cadre des activités périscolaire mises en place au sein de l'école, le personnel communal s'est fortement investi sur le dernier trimestre de l'année scolaire 2015-2016 en proposant des ateliers de jardinage et de lutte contre le gaspillage alimentaire. Sur le premier trimestre de l'année scolaire 2016-2017, le personnel municipal propose de nouveau des activités : un atelier « jardinage et loisirs créatifs » et un atelier « production audiovisuelle ». Afin de remercier le personnel pour son implication dans la réussite des activités au cours de l'année 2016, il est proposé d'octroyer une prime exceptionnelle de 150 euros net pour les trois membres du personnel municipal travaillant à l'école.

Xavier BELLAMY affirme que le personnel municipal a su faire preuve d'initiative et de cohésion dans les projets qu'il a menés à bien au cours de l'année 2016. Christian HUGUES ajoute qu'à travers l'activité de production audiovisuelle, la commune témoigne également de sa volonté d'accompagner la progression, tant individuelle que professionnelle, de l'agent en contrat avenir.

Après débat, Monsieur le Maire soumet la délibération au vote.

Vote : *Pour : 12*

Abstention : 2 (G. BOUDON et M. PITCHFORD)

Contre : 0

La délibération est adoptée.

République Française
Mairie de Clermont le Fort

4/ Adhésion de la commune à la convention de participation en santé portée par le Centre de Gestion de la Haute-Garonne au bénéfice du personnel communal.

Christian HUGUES rappelle que le conseil municipal avait, en mars dernier, donné mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne (CDG31), afin de mener une mise en concurrence en vue de l'obtention d'une convention de participation couvrant le risque santé. Le personnel municipal a été tenu informé des propositions de couverture et de tarifs du groupement lauréat (Alternative Courtage/MNFCT). Il propose que la commune adhère au service de convention de participation en santé du CDG31 (12 euros par agent et par an pour chaque agent adhérant à la couverture santé et 15 euros par agent et par an en cas d'adhésion groupée aux couvertures santé et prévoyance). Il propose également que la commune verse une contribution de 7,50 euros par agent et par mois, qui diminuerait donc le coût à la charge de l'agent.

Elisabeth GIACHETTO demande s'il sera possible à tout moment au personnel d'adhérer à ce dispositif. Christian HUGUES répond par l'affirmative.

Après débat, Monsieur le Maire soumet la délibération au vote.

Vote : *La délibération est adoptée à l'unanimité*

5/ Adhésion de la commune à la convention de participation en prévoyance portée par le Centre de Gestion de la Haute-Garonne au bénéfice du personnel communal.

Christian HUGUES rappelle que le conseil municipal avait également, en mars dernier, donné mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne (CDG31), afin de mener une mise en concurrence en vue de l'obtention d'une convention de participation couvrant le risque prévoyance. Le personnel municipal a été tenu informé des propositions de couverture et de tarifs du groupement lauréat (Gras Savoye/Intériale). Il propose que la commune adhère au service de convention de participation en prévoyance du CDG31 (9 euros par agent et par an pour chaque agent adhérant à la couverture prévoyance et 15 euros par agent et par an en cas d'adhésion groupée aux couvertures santé et prévoyance). Il propose également que la commune verse une contribution de 7,50 euros par agent et par mois, qui diminuerait donc le coût à la charge de l'agent.

Elisabeth GIACHETTO demande s'il sera possible à tout moment au personnel d'adhérer à ce dispositif. Christian HUGUES répond par l'affirmative.

Après débat, Monsieur le Maire soumet la délibération au vote.

Vote : *La délibération est adoptée à l'unanimité.*

6/ Délibération Modificative n°2

Christian HUGUES présente les modifications budgétaires par chapitre.

En fonctionnement : dépenses exceptionnelles d'entretien du matériel roulant et d'entretiens des autres biens immobiliers (charges à caractère général) ; cotisations sociales de l'exercice précédent parvenues tardivement, prise en compte de l'augmentation du point d'indice décidée par l'État et intégration de la prime exceptionnelle de fin d'année (charges de personnel) ; rectification concernant la participation de l'État au financement du contrat emploi avenir (atténuations de charges) ; participation financière de certaines communes pour la scolarisation d'enfants ne résidant pas sur Clermont-le-Fort (dotations et participations) ; remboursements de sinistres de la part de l'assureur et de trop versé de la part du SIVURS (produits exceptionnels).

En investissement : participation de la commune au financement du Schéma Départemental d'Aménagement Numérique (subventions d'équipement versées) ; installation d'un système d'alarme anti-intrusion à l'école, dotation d'ordinateurs portables pour les enseignantes et les élèves, mise en conformité des équipements de la cantine scolaire (immobilisations corporelles) ; inscription de subventions attendues et/ou confirmées de la part du Conseil Départemental de la Haute-Garonne (subventions d'investissement).

République Française Mairie de Clermont le Fort

Gérard BOUDON demande si les frais de transport, d'hébergement et de restauration relatifs à la participation du Maire au Congrès des Maires fin mai-début juin ont été financés sur le budget communal. Christian HUGUES répond que les dépenses liées à ce déplacement ont intégralement été financées sur ses deniers.

Gérard BOUDON demande si les frais engagés par le Maire pour visiter le site de la Cemex à Saint-Loubès près de Bordeaux ont été financés par le budget communal. Christian HUGUES lui répond qu'il a également mobilisé ses ressources personnelles pour prendre connaissance des caractéristiques des nouveaux sites ouverts par la Cemex aux professionnels et aux particuliers, dans l'éventualité d'une demande d'ouverture d'un tel site sur Clermont-le-Fort.

Après débat, Monsieur le Maire soumet la délibération au vote.

Vote : ***Pour : 10***

Abstention : 2 (J-P CARDALIAGUET et E. GIACHETTO)

Contre : 2 (G. BOUDON et L. PITCHFORD)

La délibération est adoptée.

7/ Approbation de la signature d'une convention de partenariat entre le Sicoval et l'organisme de certification CERQUAL (certifications NF Habitat et NF Habitat Haute Qualité Environnementale)

Christian HUGUES indique qu'une réunion de présentation détaillée de la convention de partenariat avec CERQUAL a été effectuée préalablement à la tenue du conseil municipal, conformément à la demande exprimée par les conseillers municipaux lors de la séance du mois de septembre (décision de surseoir au vote par manque d'information).

Plusieurs conseillers municipaux s'expriment pour indiquer que la présentation ne les avait pas convaincus, soit parce qu'ils considèrent que la commune n'est pas directement concernée par les opérations visées, soit parce qu'ils estiment que cette convention risque de faire peser de nouvelles contraintes sur les futurs propriétaires, renchérissant ainsi inutilement le coût de leurs acquisitions.

Après débat, Monsieur le Maire soumet la délibération au vote.

Vote : ***Pour : 2*** (S. DELGADO et C. HUGUES)

Abstention : 6 (N. AERN, X. BELLAMY, G. DURAND-SENDRAIL, J-P LAGUENS, F. MARTINEZ, L. PITCHFORD)

Contre : 6 (G. BOUDON, J-P CARDALIAGUET, J-J CAZALBOU, B. FERRARI, E. GIACHETTO, G. LAGACHERIE)

La délibération est rejetée.

8/ Actualisation des statuts du Sicoval

Christian HUGUES présente les principales modifications apportées par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, datant du 7 août 2015, qui doivent être retranscrites dans les statuts du Sicoval : promotion du tourisme ; entretien et gestion des aires accueillant les gens du voyage ; collecte et traitement des déchets ménagers ; suppression de l'intérêt communautaire pour les compétences supplémentaires et définition précise de l'exercice des compétences dans les statuts.

Après débat, Monsieur le Maire soumet la délibération au vote.

Vote : **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

République Française

Mairie de Clermont le Fort

9 / Questions diverses

Gérard BOUDON sollicite des **informations sur l'état d'avancement du dossier de réduction de la vitesse sur le lieu-dit En Sérié**. Christian HUGUES indique que le Conseil Départemental de la Haute-Garonne n'est pas en mesure de procéder à l'installation des panneaux de signalisation tant que le litige l'opposant à l'entreprise titulaire de ce marché n'a pas été tranché (dossier actuellement traité en Conseil d'État). Il ajoute que le Conseil Départemental s'est engagé à ce que cette installation soit effective avant la fin de l'année.

Gérard BOUDON souhaite connaître **l'état d'avancement du dossier de réduction de la vitesse sur la départementale à l'endroit du lieu-dit Les Fraysses**. Christian HUGUES informe les conseillers municipaux que le Conseil Départemental considère que la réponse apportée a été efficace (installation de bandes rugueuses). Il ajoute que la commune a demandé qu'un nouveau comptable routier, respectant le protocole de mesure qui a été retenu lors du comptage précédent, soit prochainement effectué. Xavier BELLAMY précise que la réunion de quartier avec les habitants des Fraysses a mis en évidence l'existence d'un nouvel enjeu de sécurisation de la traversée de la route départementale de la part de jeunes bénéficiaires du transport scolaire mis en place par le Conseil Départemental (traversées effectuées en absence d'éclairage public).

Gérard BOUDON s'interroge sur le **Contrat de Développement de Territoire 2016-2020 signé par la commune avec le Conseil Départemental** : il constate que le montant cumulé des projets figurant dans ce document pour la commune de Clermont-le-Fort s'élève à 900 000 euros. Xavier BELLAMY précise qu'il s'agit de valeurs indicatives émanant des services du Conseil Départemental et que les montants précis seront établis une fois les projets techniques validés et chiffrés.

Gérard BOUDON sollicite des informations sur **l'état d'avancement du Plan Local d'Urbanisme**. Christian HUGUES lui rappelle, qu'à l'instar des autres membres de la commission aménagement et développement durable du territoire qui s'est réunie récemment, il est attendu de sa part une contribution écrite pour les documents Diagnostic et Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Il ajoute que la commune est confrontée à l'absence de remplacement par le Sicoval, depuis fin juillet dernier, du technicien chargé de l'assistance à maîtrise d'ouvrage de la commune sur ce dossier, en dépit d'un courrier adressé au Président du Sicoval sollicitant son remplacement dans les meilleurs délais.

Gérard BOUDON demande les **raisons pour lesquelles la commune n'a pu exercer son droit de préemption pour l'acquisition du terrain de la Cemex**. Jean-Pierre LAGUENS rappelle que sur ce dossier, qui concerne une transaction entre deux acteurs économiques privés, la commune avait souhaité intervenir pour intégrer le bâtiment et le terrain dans l'actif communal (délibération du conseil municipal d'août 2015). Au regard du lieu d'implantation de ces biens, la commune ne pouvait juridiquement intervenir qu'à travers la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural Gascogne Haut-Languedoc (SAFER). Une analyse juridique approfondie a amené la SAFER à considérer que les conditions n'étaient pas réunies pour qu'elle puisse exercer son droit de préemption en lieu et place de la commune, notamment parce que l'affirmation du caractère agricole des biens pourraient être contestée. Christian HUGUES ajoute que la commune, en accord avec la SAFER et les nouveaux propriétaires, œuvre actuellement à la formalisation d'un accord préférentiel au bénéfice de la commune en cas de revente de ces biens dans les dix prochaines années.

Gérard BOUDON demande des **précisions sur les documents produits par le comité des fêtes lors de l'assemblée générale du mois de mai dernier**. Christian HUGUES lui répond que l'association a présenté aux personnes présentes, dont la deuxième adjointe, un rapport moral et un état financier des dépenses et recettes et que ces documents sont disponibles auprès de cette association. Il ajoute que ces responsables ont été informés de l'importance d'informer de la manière la plus efficace possible les clermontois de la date retenue pour l'organisation de l'assemblée générale afin d'optimiser les chances d'obtenir un haut niveau de participation des habitants à cette réunion.

République Française Mairie de Clermont le Fort

Xavier BELLAMY rappelle que le conseil municipal a délibéré en décembre 2015 faveur d'une **intégration du SIVURS au sein du Sicoval** dans les conditions optimales pour chacune des parties prenantes. Il indique que, depuis lors, certaines communes ont formulé le souhait de profiter de la dissolution pour se désengager du SIVURS et conduire, avec leurs moyens propres, une consultation auprès de prestataires privés. Il demande que soient portées à la connaissance des conseillers municipaux les conditions économiques dans lesquelles le service de restauration scolaire pourrait être effectué en 2017, selon les deux options envisagées à ce jour : intégration en tant que service commun du SIVURS et recours à un prestataire de service privé. Christian HUGUES répond que toutes les informations utiles à la prise de décision par la commune seront recueillies et analysées.

Gérard BOUDON s'enquiert des **suites données par la mairie à la pétition formulée par les habitants du quartier des Fraysses relative aux problèmes de stationnement et de circulation pendant la période estivale**. Jean-Pierre LAGUENS indique que les nuisances occasionnées par les automobilistes ne sont pas identiques aux Fraysses et à La Riverotte puisque, dans le premier cas, ils se garent mal tandis que dans le second, ils traversent le hameau avec une vitesse excessive. Christian HUGUES répond qu'une réunion de quartier a effectivement été organisée avec les riverains au début du mois de septembre et que différentes solutions ont été envisagées, en concert avec les habitants. Il rappelle qu'une réunion avait été organisée avant la période estivale avec les habitants des quartiers de La Riverotte et des Fraysses. Lors de cette réunion, il avait été porté à la connaissance de ces derniers que la municipalité se refuserait de mettre en place une réglementation identique à La Riverotte en l'absence d'ouverture temporaire d'un parking dans le quartier, afin d'éviter que les visiteurs ne se garent le long de la route départementale et ne soient amenés à la traverser (risque élevé d'accident). Dans la mesure où aucune solution n'a été trouvée auprès des propriétaires de terrains potentiellement concernés par ce projet, aucune réglementation de circulation et de stationnement n'a donc été mise en vigueur. Pour autant, la commune poursuit les démarches permettant d'apporter, de manière durable, une réponse à ces enjeux.

Gérard BOUDON affirme que les sacs de déchets déposés dans les conteneurs de La Riverotte émanent d'habitants du territoire du Sicoval désireux d'alléger leur facture de collecte des ordures ménagères depuis la mise en place de la **tarification incitative**. Christian HUGUES estime, au regard de l'analyse des déchets déposés dans ces conteneurs, qu'il s'agit plutôt de dépôts effectués par des détenteurs qui refusent de se déplacer en déchetterie alors même que cette prestation ne leur serait pas facturée.

Gérard BOUDON déplore un **manque de représentation de la commune dans certaines instances**, notamment lors des réunions du conseil de communauté du Sicoval et lors de la dernière assemblée générale de l'association ConfluenceS. Xavier BELLAMY s'interroge sur les absences évoquées lors des sessions du conseil de communauté dans la mesure où il supplée le Maire lorsque celui-ci ne peut être présent. Il interroge Gérard BOUDON sur les dates des réunions concernées : celui-ci n'est pas en mesure d'apporter ces précisions. De son côté, Christian HUGUES rappelle que se tenait au même moment que l'assemblée générale de l'association ConfluenceS le samedi 17 septembre dernier, une activité proposée par la Réserve Naturelle Régionale, de ramassage des déchets sur le quartier de La Riverotte à laquelle il a participé, et que cette information était connue de Gérard BOUDON dans la mesure où celui-ci était venu prendre une photo des participants. Il conclut en indiquant qu'il avait prévenu de son absence les représentants du Sicoval au sein de ConfluenceS lors de la réunion préparatoire les rassemblant, organisée dans les locaux du Sicoval, à laquelle il avait participé.

Enfin, Gérard BOUDON signale la **présence de nids de frelons asiatiques** dans un arbre le long de l'Ariège, à proximité du terrain de paintball.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 40.